

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	16	Pour : 19 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 juin 2022 s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mrs POTELUNE / MORIN / BEUX

ONT DONNE POUVOIR : Mr POTELUNE à Mme MESTRE
Mr BEUX à Mr JANSONNIE
Mr MORIN à Mme NERZIC

A été nommé secrétaire : Mr JANSONNIE

~ ~ ~ ~ ~

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal,

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022 :

Du déménagement et réaménagement des services techniques

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, au sein des services techniques

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaires des adjoints technique

DIT que l'intéressé bénéficiera de l'indemnité horaire pour le travail de dimanches et jours fériés,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire
Gilles BUREAU

Le secrétaire de séance
Franck JANSONNIE



Notifié / publié sur le site de la collectivité
Le 11/07/2022